

La sécurité de l'Europe est aussi notre sécurité →

Bilatérales III, Schengen et Alliance européenne des ports : ce qui compte pour la police

La criminalité ne s'arrête pas aux frontières nationales. C'est pourquoi la coopération internationale est indispensable pour la police suisse. Schengen, Europol et l'Alliance européenne des ports montrent à quel point un échange rapide d'informations et des structures de sécurité communes sont importants. Une mise en perspective du vice-président de la FSFP.

Texte : Gerhard Schaub, vice-président FSFP ; photos : Shutterstock

Le débat politique autour des Bilatérales III et de l'initiative Boussole continuera d'occuper la Suisse encore longtemps. En tant que vice-président de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police FSFP, une question m'intéresse tout particulièrement :

Que signifie la future coopération avec l'Europe pour la sécurité de notre pays et pour le travail quotidien de nos policières et policiers ?

En tant que Fédération professionnelle, notre rôle n'est pas d'argumenter pour ou contre l'UE. Nous devons plutôt montrer de quels instruments nos collègues ont besoin pour pouvoir continuer à remplir leur mission légale. Car une chose est incontestable : La criminalité ne connaît pas de frontières.

La coopération internationale fait partie du quotidien policier

Criminalité organisée, trafic de drogue et d'êtres humains, cybercriminalité, terrorisme, criminalité itinérante liée aux cambriolages ou groupes criminels actifs à l'échelle internationale : ces phénomènes ne peuvent depuis longtemps plus être combattus uniquement à l'intérieur de nos frontières. Un auteur peut se trouver en France le matin, commettre une infraction à Bâle l'après-midi et être quelques heures plus tard en Allemagne ou aux Pays-Bas.

Pour nous, cela signifie une chose : Nous avons besoin d'informations, et nous en avons besoin rapidement. Les systèmes internationaux de recherche et d'échange d'informa-

« Une longueur d'avance en matière d'information, c'est une longueur d'avance en matière de sécurité. »



tions ne sont donc pas un aspect secondaire de la politique européenne. Ils constituent un outil de travail essentiel pour la police.

Schengen fonctionne dans le quotidien policier

Dans le débat sur les Bilatérales III, une distinction doit être clairement établie : Schengen/Dublin ne fait pas partie des Bilatérales III.

La Suisse participe depuis des années à la coopération Schengen. Le Système d'information Schengen SIS joue à cet égard un rôle particulièrement important. Il permet d'identifier au-delà des frontières les personnes recherchées, les véhicules et documents volés ainsi que d'autres signalements.

Les chiffres montrent toute l'importance de cet outil : Rien qu'en 2025, 39 098 résultats positifs SIS concernant la Suisse ont été enregistrés : 21 518 en Suisse et 17 580 à l'étranger sur la base de signalements émis par les autorités suisses. Pour une patrouille sur le terrain, cela signifie concrètement qu'une personne ou un véhicule contrôlé aujourd'hui

peut déjà être connu des services de police d'un autre État européen. Cet échange d'informations améliore non seulement l'efficacité des recherches, mais aussi la sécurité de nos collègues en intervention.

Accès direct aux données d'Europol

Une autre avancée importante se profile : en tant qu'État associé à Schengen, la Suisse devrait à l'avenir bénéficier d'un accès plus direct aux données d'Europol.

Ces informations vont bien au-delà des données de recherche classiques. Elles concernent notamment la criminalité organisée, la cybercriminalité, le terrorisme et les structures criminelles transfrontalières.

Pour moi, une chose est claire : disposer plus tôt de l'information, c'est disposer d'un avantage en matière de sécurité.

Plus nos autorités d'enquête identifient rapidement les liens internationaux, plus elles ont de chances non seulement d'élucider des infractions, mais aussi de les prévenir.

Alliance européenne des ports : combattre la criminalité là où elle prend forme

L'adhésion de la Suisse à l'Alliance européenne des ports, le 16 juillet 2026, montre à quel point la coopération internationale est importante.

Les ports européens constituent des points d'entrée centraux pour le commerce international, mais aussi pour la cocaïne et d'autres stupéfiants. Les réseaux criminels organisés exploitent de manière ciblée le transport de conteneurs, les entreprises logistiques et les infrastructures portuaires.

La Suisse ne possède certes pas de port maritime, mais elle est directement reliée aux grands ports européens par le Rhin. Bâle constitue ainsi notre porte d'accès à la mer.

Du côté suisse, les Ports rhénans suisses, fedpol, l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières ainsi que les polices de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne participent à cette alliance.

L'avantage est évident : les informations concernant les groupes criminels, les méthodes de contrebande et les structures logistiques peuvent être échangées plus tôt. Parallèlement, les ports, les douanes, la police et les entreprises privées collaborent plus étroitement.

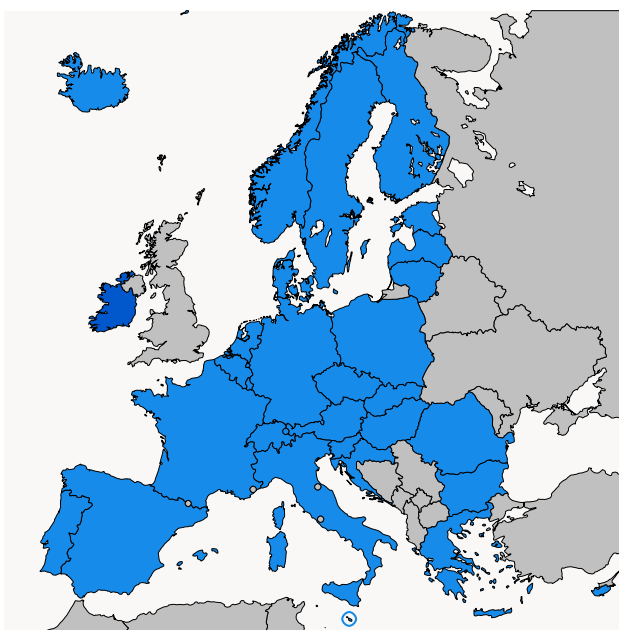
Nous ne devrions pas attendre que la drogue soit arrivée dans nos rues pour réagir. Nous devons intervenir le plus en amont possible de la chaîne d'approvisionnement criminelle.

Face aux réseaux criminels internationaux, nous devons mettre en place un réseau de sécurité tout aussi performant.

« La Suisse doit préserver ses droits démocratiques, sa souveraineté et les principes de l'État de droit. »

Système d'information Schengen :
bleu clair : États qui utilisent pleinement le système d'information Schengen (SIS).
Bleu foncé : État qui utilise le SIS uniquement dans le cadre de la coopération entre les autorités chargées de l'application de la loi.

Source : Wikipédia



Indépendance et coopération

L'Alliance européenne des ports ne fait pas partie des Bilatérales III. Schengen et Europol ne doivent pas non plus être assimilés au nouveau paquet d'accords.

Ces exemples montrent néanmoins une réalité fondamentale: la sécurité intérieure de la Suisse est depuis longtemps liée à l'architecture européenne de sécurité.

La Suisse doit préserver ses droits démocratiques, sa souveraineté et les principes de l'État de droit. Dans le même temps, nous devons veiller à ne pas compliquer inutilement des formes de coopération policière internationale qui ont fait leurs preuves.

Ces deux exigences ne sont pas incompatibles.

D'avantage d'échanges d'informations implique aussi davantage de responsabilités. Données biométriques, informations de recherche, données relatives aux plaques d'immatriculation, reconnaissance faciale, intelligence artificielle et bases de données interconnectées offrent de nouvelles possibilités à la police. Mais leur utilisation nécessite des bases légales claires, une protection rigoureuse des données et un contrôle démocratique.

De quoi nos policières et policiers ont-ils besoin ?

Du point de vue de la FSFP, cinq éléments sont pour moi essentiels :

- un accès rapide aux informations pertinentes issues des systèmes de recherche nationaux et internationaux ;
- un échange d'informations efficace avec Europol et les autorités partenaires européennes ;
- une lutte contre la criminalité organisée dès ses points de connexion internationaux ;
- des systèmes informatiques modernes et sûrs ainsi que les moyens techniques et les formations nécessaires ;
- des règles claires conformes aux principes de l'État de droit et une protection rigoureuse des données.



La population décidera de la forme que prendront à l'avenir les relations entre la Suisse et l'Union européenne. C'est notre démocratie directe.

En tant qu'association professionnelle, nous n'avons pas à anticiper cette décision politique. Mais nous pouvons dire clairement ce dont nos collègues ont besoin : des corps de police performants, des technologies modernes, des échanges d'informations rapides et des partenaires internationaux fiables.

La politique de sécurité ne s'arrête pas à la frontière

La Suisse continuera à suivre sa propre voie. En matière de politique de sécurité, cela ne doit toutefois pas signifier qu'elle doit avancer seule.

Si les criminels agissent à l'échelle internationale, nous devons nous aussi coopérer à l'échelle internationale. Si les organisations criminelles mettent en réseau leurs informations et leurs technologies, nos autorités de sécurité doivent elles aussi être interconnectées.

Une Suisse indépendante et une police suisse étroitement connectée à l'international ne sont pas incompatibles.

Au contraire : la coopération internationale renforce notre capacité à garantir la sécurité de la population en Suisse. ←

Cette contribution ne constitue pas une recommandation de vote de la FSFP. Elle aborde la coopération européenne exclusivement sous l'angle de la pratique policière et de la sécurité intérieure.